



CathoJuris

Lex tua Lux mea

- [Accueil](#)
- [La CJCF](#)
- [Actualités](#)
- [Événements](#)
- [Publications](#)

La loi des hommes et la loi de Dieu : le premier MOOC d'initiation au Droit canonique à l'Institut catholique de Paris

24 janvier 2017

Quelles relations entretiennent la société civile et la société ecclésiale ? Comment la justice ecclésiastique est-elle organisée ? Comment le Droit canonique peut-il garantir et protéger les libertés fondamentales ? Ce MOOC est un parcours d'initiation construit autour de 6 cours,

La suite

VERS UNE DEMOCRATIE DEVOYÉE ?

5 janvier 2017

Joël-Benoît d'ONORIO

Professeur des Universités

Depuis quatre décennies, tous les oracles institutionnels et médiatiques nous avaient assurés que l'avortement était une question définitivement réglée par la loi Veil de 1975 considérée comme quasiment supra-constitutionnelle tant elle était réputée intouchable... sauf quand on la retouchait pour en aggraver les effets en la vidant progressivement de tous ses garde-fous, notamment sous la férule idéologique des gouvernements socialistes.

Or, voici que ce sujet, frappé d'interdit républicain, est revenu au premier plan par les imprudences verbales de M. Juppé qui, dans l'affolement de sa désillusion du premier tour des « primaires cde la droite et du centre », a voulu tendre un piège à M. Fillon en lui reprochant de ne pas considérer l'avortement comme « un droit fondamental ». Pourtant aucun juriste en France – même favorable à l'avortement – ne soutiendra qu'il s'agit d'un droit « fondamental ». A la vérité, ce n'est même pas un droit au sens strict puisqu'aux termes de la loi, confirmés par la jurisprudence du Conseil constitutionnel, le recours à l'avortement ne constitue qu'une exception (sous des conditions certes de moins en moins contraignantes) au principe qui reste « *le respect de tout être humain dès le commencement de sa vie* » inscrit dans le Code civil ⁽¹⁾. On pardonnera néanmoins cette erreur à l'excellent élève Juppé à qui a seulement manqué une formation juridique, ce qui, n'eût été sa superbe, aurait dû le conduire à s'informer avant de parler.

C'est aussi le même politicien à la sensibilité très laïque qui a subitement retrouvé des élans (ou des relents) de catholicité pour remettre la religion en plein milieu du débat politique mais, là encore, il a fait « tout faux » en se réclamant du Pape actuel dont on ne sait pas qu'il tient l'avortement comme un droit fondamental, pas plus que le prétendu « mariage homosexuel » ! Et c'est encore lui qui a refusé de rouvrir le débat sur la calamiteuse loi Taubira censément « pour ne pas diviser les Français », mais qui n'a pas hésité pas à rouvrir celui de l'avortement qui est tout autant diviseur. A la vérité, nous avons assisté en l'espèce à une instrumentalisation du droit et de la religion à des fins purement électoralistes par un prétendant député qui s'y voyait déjà.

Mais il est tout aussi dommage que M. Fillon soit tombé dans le panneau girondin pour protester avec indignation de son « immaculée conception » de la légalisation de l'avortement, comme si cette acceptation devenait la condition *sine qua non* pour aspirer à la magistrature suprême, conformisme empressé qui pourrait lui aliéner un contingent de voix aux prochaines échéances électorales ⁽²⁾. Et les médias trop heureux d'emboîter le pas pour s'indigner que ce candidat ait pu émettre – fort timidement – une once de réserve strictement personnelle en raison de sa foi intime à propos d'un acte qui a toujours été condamné par la morale naturelle sur laquelle se fondait la répression du Code

pénal jusqu'à ces dernières années. Mais tous les bateleurs d'estrades et de plateaux, incessants imprécateurs des « droits de l'homme » et de la liberté d'expression, sont pris en flagrant délit d'hypocrisie : ils ne se réfèrent aux grands principes que lorsque ceux-ci sont à leur avantage idéologique. Voir ainsi foulées au pied les libertés – pour le coup, vraiment fondamentales selon notre droit – de conscience, de religion ou simplement d'expression en dit long sur l'avachissement des esprits dans notre Pays dont les idéaux qui ont fait le tour du monde sont ainsi ravalés au rang de tics incantatoires vidés de toute effectivité... si tant est qu'ils en aient jamais eu car on connaît le sort des « immortels principes de 1789 » dans les années sanguinaires et liberticides qui ont immédiatement suivi leur proclamation.

Etre opposé à la légalisation hier de l'avortement, aujourd'hui des cohabitations homosexuelles, demain de l'euthanasie, constituerait-il désormais une indignité nationale ? Quand Mme Taubira opère un saut qualitatif brusque – pour parler comme les marxistes – en décrivant sa loi comme « un changement de civilisation », sur le fondement démocratique de quel mandat ou de quel référendum doit-on nécessairement la suivre ? A y être, pourquoi ne pas carrément envisager de déchoir de la nationalité française ces mauvais citoyens qui osent encore critiquer les lois Veil et/ou Taubira, promues parangons de la modernité et que d'aucuns prétendraient inclure dans les « valeurs de la République » ? Faudrait-il s'y rallier en conscience sous le fallacieux prétexte qu'elles ont été votées par le parlement, quand nombre d'autres lois sont quotidiennement inappliquées, vilipendées et d'ailleurs constamment révisées, voire abrogées ? Et ce, alors même qu'elles ont été présentées comme des lois de simple permissivité et d'ouverture ? Ce mensonge politique a depuis éclaté au grand jour de ses auteurs qui sont tellement permissifs et ouverts qu'ils ne peuvent même pas imaginer qu'on puisse ne pas penser comme eux... A l'occasion de cette « primaire 'ouverte' de la droite et du centre », ils ont joué à se faire peur en fantasmant sur un illusoire « lobby catho » (« *Au secours, Jésus revient !* » titrait même *Libération*)⁽³⁾ pour mieux masquer la réalité de l'omniprésence du « lobby LGBT » qui a pourtant infiltré tout l'appareil de l'Etat... Ces libéraux de tous bords et de toutes obédiences, qui invoquent la laïcité pour contester l'influence de la morale sur le droit, sont si intimement persuadés d'être l'incarnation du Bien qu'ils sont incapables de comprendre qu'il y ait encore des gens à tarder à se ranger à leurs raisonnements. Faussement libéraux, ils se révèlent ainsi comme les bâtards de Rousseau, de Marx et de Lénine car les Soviétiques ne pensaient pas ni n'agissaient différemment... D'où ce néo-moralisme lassant qu'ils prétendent imposer dans toute la société et toutes les institutions en dénonçant à la vindicte médiatique toute pensée « déviante ».

Deux champs d'expérimentation sont officiellement privilégiés à cette fin : d'abord l'éducation (ou plutôt la rééducation) nationale, où il s'agit de modeler les jeunes esprits aux nouveaux canons de la « déconstruction » en soustrayant les enfants à l'influence « stéréotypée » de leurs parents, selon le plan d'action avoué des ministres Peillon et Belkacem ; ensuite les médias, déjà tout acquis à la cause pour matraquer les esprits réceptifs de contre-modèles de banalisation de toutes les déviations. Après quoi, moyennant quelques sondages habilement orientés, le législateur n'a plus qu'à attendre le moment opportun pour la cueillette... On voit bien, de la sorte, que le débat n'est nullement juridique mais exclusivement idéologique.

Dans ces conditions, se pose la question de la nature et de la finalité de notre démocratie qui n'est plus la loi de la majorité mais celle des minorités de tout acabit (ethniques, culturelles, sexuelles...). Et si une démocratie moderne et authentique est bien celle qui sait harmoniser la loi de la majorité avec les droits de la minorité, elle se dévoie quand elle prétend traiter avec des minorités. Anodin en soi, ce passage du singulier au pluriel est en vérité porteur d'une dégénérescence de la démocratie conduite à choisir ses minorités privilégiées et à ignorer, voire dénigrer, systématiquement celles qui ne sont pas dans la ligne du parti (prétendument) intellectuel qui aspire à la domination des esprits. Il peut même arriver que soit traitée comme minorité négligeable ce qui est en réalité une majorité restée silencieuse jusqu'à se manifester ces soirs d'élections qui font subitement déchanter tous les sociologues télévisuels et astrologues de la politique...

Sur les questions de société (que les pédants qualifient du néologisme de « sociétales »), serait-ce trop demander à notre démocratie et à nos médias – principalement ceux du service public (notamment France Inter) qui font tous les jours tout le contraire – de traiter au moins à égalité les pour et les contre ? Il y va de l'impartialité de l'Etat et de l'utilisation des fonds publics qui sont, par principe, destinés à tous les citoyens sans discrimination. Or l'Etat impartial, qui est le propre de la conception occidentale de l'Etat de droit, s'est maintenant dévoyé en Etat partisan, adepte d'une idéologie sectaire qui rejette dans les poubelles de l'histoire et l'opprobre sociale tous ceux qui n'entrent pas dans ses vues. La police de la pensée fait peser une énorme chape de plomb sur les intelligences de ce pays que la gauche, incessante et arrogante donneuse de leçons, prétend régenter au moyen d'une succession de lois de circonstance, la dernière en date étant la proposition de « délit d'entrave numérique à l'avortement » visant à bâillonner tout discours contraire à la propagande gouvernementale. Pour pérenniser ces légalisations, elle escompte sur le ralliement à terme de la droite française dont on ne sait si elle est vraiment « la plus bête du monde » mais dont on peut craindre qu'elle soit vraisemblablement la plus à gauche du monde... Les exemples des lois Veil et Taubira en sont la déplorable illustration : après les avoir combattues avec acharnement et paradé en tête des cortèges de rue, nos politiciens d'alternance n'oseront rien y changer, et ce sera pareil pour tout le reste. On voudrait entretenir l'antiparlementarisme et la crise de la démocratie représentative qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Nonobstant ce pluralisme monocore instauré par une vraie gauche et adopté par une fausse droite qui participe à l'entretien de cette véritable discrimination philosophique et morale que personne n'ose dénoncer publiquement, on continuera à dire tranquillement, et à enseigner doctement du haut de nos chaires universitaires, qu'il n'y a pas, en France, de délit d'opinion...

La perte du sang froid intellectuel et politique de M. Juppé aura néanmoins révélé la permanence des tensions artificiellement étouffées de la société française contemporaine qui est loin d'avoir avalisé toutes ces réformes législatives extravagantes et mortifères. Il est erroné de prétendre qu'il y a des questions beaucoup plus importantes pour la France parce que le respect de la vie, l'intégrité du mariage et la protection de la famille sont bel et bien des sujets éminemment politiques en ce qu'ils engagent la structure institutionnelle de la société, la cohésion morale de la nation et l'avenir démographique de la population. Le nier revient à en faire des boomerangs. Certains ne tarderont pas à se les prendre bientôt en pleine figure.

-
1. On peut d'ailleurs voir dans cette loi le parfait exemple du principe devenu l'exception et de l'exception devenue le principe...
 2. Ce qui suffit à ne pas faire de M. Fillon « le candidat des catholiques », comme le répètent à l'envi des commentateurs ignorants qui ne savent même pas distinguer un archevêque d'un goupillon.
 3. Première page du 24 novembre 2016. Sans se laisser rebuter par la contradiction, ce journal a néanmoins rejoint le chœur des indignés quand un autre candidat s'est hasardé à parler d'un « lobby sioniste »...

Inscrivez-vous au colloque !

7 octobre 2016

PREMIERE CHAMBRE DE LA COUR D'APPEL – PALAIS DE JUSTICE DE PARIS

(Métro : Cité ou Châtelet)

INSCRIPTION

Prière de renvoyer **le bulletin** par voie postale **AVANT LE 20 NOVEMBRE 2015** avec votre chèque de règlement et en indiquant lisiblement votre adresse électronique car désormais l'envoi du programme s'effectuera principalement sous cette forme.

Droits d'inscription aux travaux : 25 €

Déjeuner (facultatif) du samedi : 30 €

Tarifs spéciaux :

– Conjoints participants : 20 €

– Etudiants (moins de 25 ans) et Ecclésiastiques : 10 €

COLLOQUE DES 28 & 29 NOVEMBRE 2015 – LE PROGRAMME !

7 octobre 2016

XXVIII^e COLLOQUE NATIONAL DES JURISTES CATHOLIQUES A PARIS

« **REFONDER LA JUSTICE PENALE ?** »

09h00 Accueil et enregistrement des congressistes à l'entrée de la Première Chambre de la Cour de Paris.

09h30 **ALLOCUTION D'OUVERTURE ET INTRODUCTION DES TRAVAUX,**

JUSTICE ET MISERICORDE, Son Eminence le Cardinal Peter K.A. TURKSON, Président du Conseil pontifical de la Justice et de la Paix.

Présidence de M. Jerry SAINTE-ROSE,

Avocat général honoraire à la Cour de cassation, Ancien Conseiller d'Etat.

L'EXEMPLE DU DROIT PENAL CANONIQUE, R.P. Bruno GONCALVES c.o., Vice-Official de la Province ecclésiastique de Besançon, Maître de conférences à la Faculté de Droit canonique de Paris.

LA REFORME PENALE EN FRANCE, Madame Morgane DAURY-FAUVEAU, Professeur des Universités, Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires de la Faculté de Droit d'Amiens.

13h00 Apéritif et déjeuner au Restaurant du Palais de Justice.

14h30 **Présidence de M. le Professeur Jean-Paul DOUCET**, Ancien titulaire de la rubrique de droit criminel à la « Gazette du Palais », auteur du site internet « Le droit criminel ».

LA JUSTICE DES MINEURS, Me Adeline LE GOUVELLO, Avocat au barreau de Versailles.

LA POLITIQUE PENITENTIAIRE, M. Hugues BERBAIN, Avocat général à la Cour d'appel de Paris.

LE MAGISTRAT DANS LE PROCES PENAL, Mme Marie-Claude BERENGER, Président de chambre hon. à la cour d'Aix, Ancien membre du Conseil supérieur de la Magistrature.

LA PLACE ET LE ROLE DE L'AVOCAT PENALISTE, Me Olivier MORICE, Avocat au Barreau de Paris.

Questions et discussions

DIMANCHE 29 NOVEMBRE

11h00 **GRAND MESSE PONTIFICALE**, célébrée par Son Eminence le Cardinal Peter K.A. TURKSON, en l'église Saint-Thomas d'Aquin.

« Liberté d'expression et liberté religieuse »

7 octobre 2016

« Liberté d'expression et liberté religieuse ». Vous pouvez vous le procurer en l'achetant en ligne auprès des éditions Téqui en cliquant [ici](#).

- [← Plus anciens](#)

Le saint du jour

Contact

Colloque 2015

28 & 29 novembre 2015

28è colloque national à Paris

Thème :

« Refonder la justice pénale ? »

[Programme](#) [Inscription](#)

[Liens](#)

- [Le Vatican](#)
- [Liberté Politique](#)
- [KTO Télévision catholique](#)
- [Librairie Téqui](#)
- [Académie d'Éducation et d'Études Sociales](#)
- [Juristes catholiques d'Italie](#)
- [Juristes catholiques d'Argentine](#)

Mots clés

© 2017 CJCF · Création : [Agence web Cibles](#)

- [Contact](#)
- [Mentions légales](#)

https://openlibrary.org/authors/OL3141942A/Confederation_des_juristes_catholiques_de_France

www.cathojuris.org

© 2017 CJCF · Création : [Agence web Cibles](#)

Rechercher

- [Conférence des évêques de France](#)
- [Approfondir sa foi](#)
- [S'engager dans la société](#)
- [Actualité de l'Église](#)
- [Vatican](#)

[Accueil](#) » [Groupes](#) » Confédération des Juristes Catholiques de France

Confédération des Juristes Catholiques de France

Contact :

Adresse: 3, avenue Robert Schuman
13100 AIX EN PROVENCE
Téléphone: 04 42 20 56 65



- [Guide de l'Eglise](#)
- [Mouvements et associations](#)



Maison de la Conférence des évêques de France
58 avenue de Breteuil,
75007 Paris,
Tél : 01 72 36 68 00.

Coordonnées des [Services nationaux de la Conférence des évêques de France.](#)



CONFÉRENCE DES RELIGIEUX ET RELIGIEUSES DE FRANCE



VATICAN



KTO, TÉLÉVISION CATHOLIQUE



ASSOCIATION ÉPISCOPALE LITURGIQUE POUR LES PAYS FRANCOPHONES



CONSILIUM CONFERENTIARIUM EPISCOPORUM EUROPAE



MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE



CONFÉRENCE NATIONALE DES INSTITUTS SÉCULIERS DE FRANCE

[Previous](#)

[Next](#)

Église catholique en France

- **CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE**
 - [Mieux connaître la CEF](#)
 - [Guide de l'Église](#)
 - [Textes et déclarations](#)
 - [Nominations](#)
 - [Publications](#)
 - [Lutter contre la pédophilie](#)
- **APPROFONDIR SA FOI**
 - [Connaître et aimer Dieu](#)
 - [Vivre sa foi](#)
 - [Célébrer](#)
- **S'ENGAGER DANS LA SOCIÉTÉ**
 - [Economie](#)
 - [Europe](#)
 - [Famille](#)
 - [Laïcité](#)
 - [Église et médias](#)
 - [Patrimoine](#)
 - [Santé](#)
 - [Science et Ethique](#)
- **ACTUALITÉ DE L'ÉGLISE**
 - [Dossiers](#)
 - [Lettre d'information](#)
- **FLUX RSS**
- **ESPACE PRESSE**
- **CONTACTEZ-NOUS**
- **MENTIONS LÉGALES**
- **À PROPOS**